

Les “nouveaux migrants” algériens des années quatre-vingt-dix

À côté des figures classiques, de nouveaux types de migrants quittent l'Algérie pour la France dans les années quatre-vingt-dix. Parmi eux, des étudiants, des diplômés, des chercheurs... Leurs départs résultent de conditions de vie économiques et sociales difficiles, mais aussi des menaces qui pèsent sur leur vie du fait du terrorisme. Qui plus est, l'internationalisation de la science et des compétences scientifiques incite un nombre croissant de personnes hautement qualifiées à émigrer.

L'exode des cerveaux est un phénomène qui commence seulement à être connu depuis les années soixante⁽¹⁾. Bien qu'existant depuis plusieurs siècles – la science itinérante n'a pas attendu le XX^e siècle pour entreprendre des déplacements à travers le monde⁽²⁾ –, il s'est répandu après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, après que plusieurs milliers de scientifiques ou techniciens, notamment, aient été pourchassés par le nazisme. Après-guerre, le flux de migrants en provenance d'Europe vers les États-Unis attire l'attention. Cependant, aussi importante que cette question puisse être pour les pays européens, elle est sans commune mesure avec l'hémorragie qui affecte aussi les pays en voie de développement, qui ont consenti des efforts financiers, humains ; et qui ont le plus besoin de leurs scientifiques. Précisément, dans ces pays, un cercle vicieux s'installe : plus le nombre des migrants vers l'Occident augmente, plus la tentation est grande pour ceux qui sont restés sur place de suivre le même itinéraire et de les rejoindre.

Dans les années quatre-vingt, un certain nombre de pays européens décident de prendre des mesures afin de freiner le flux des étudiants étrangers. Les décisions prises dans ce sens engendrent des relations diplomatiques épineuses avec certains pays, qui réorientent alors l'envoi de leurs étudiants vers d'autres destinations. Cela affaiblit certaines universités européennes, entraînant une baisse numérique sensible de leurs effectifs et des recettes issues de ces étudiants qui versaient des droits d'inscription prohibitifs. La question de la migration internationale des étudiants étrangers et des élites formées devient un enjeu de taille autour duquel s'affrontent les logiques d'immigration spécifiques à chaque pays.

En Algérie, la question de ces “nouveaux migrants” est plus que jamais d'actualité, car elle concerne le pays d'origine au premier chef mais aussi plus largement l'espace euro-méditerranéen. De l'entre-deux-guerres aux années cinquante, l'installation en métropole d'une intelligentsia algérienne s'inscrivait dans le cadre des frontières coloniales. Marginalisée, peu nombreuse, elle fréquentait les universités de

par **Yamina Bettahar**,
chercheur au CNRS,
Nancy*

1)- Anne-Marie et Jacques Gaillard, *Les enjeux des migrations scientifiques internationales*, L'Harmattan, Paris, 1999.

2)- Qu'il s'agisse des transferts entre la science arabe et l'Occident médiéval, de Voltaire, des astronomes du XVI^e siècle fuyant les persécutions religieuses, politiques ou ethniques ou de Descartes, la migration des savants et des érudits remonte à une période lointaine. Voir la synthèse de Paul Benoit et Françoise Micheau, “L'intermédiaire arabe ?”, in Michel Serres (dir.), *Éléments des sciences*, Bordas, Paris, 1989, pp. 151-175. Pour les élites en provenance de l'ex-URSS et de la Chine, voir Sophie Body-Gendrot, “L'attraction exercée par les États-Unis sur les élites de l'ex-URSS et de la Chine”, *Hommes & Migrations*, n° 1155, 1992, pp. 27-30.

* LPHS, Archives
H. Poincaré, UMR/CNRS
n° 7117.

3)- Guy Pervillé,
*Les étudiants algériens
de l'université française
1880-1962*, éd. du CNRS,
Paris, 1984.

Paris et de province (Montpellier, Bordeaux, Toulouse...)⁽³⁾. Au lendemain de son accession à l'indépendance, pour former des scientifiques et des techniciens compétents pour assurer la relève des cadres français qui quittent massivement le pays, l'Algérie déploie d'importants efforts : allocation de financements, institutionnalisation d'un appareil de recherche, développement du système éducatif, création d'universités, démocratisation et massification de l'accès aux études supérieures – dont les filles sont les principales bénéficiaires. Par ailleurs, elle développe et soutient la coopération culturelle, scientifique et technique avec de nombreux pays, au premier rang desquels vient la France, et elle met en œuvre une politique de formation à l'étranger. L'Algérie supposait que la combinaison de ces facteurs produirait des résultats tangibles. Ils s'avèrent inégaux. Notre hypothèse est que malgré un discours sur la foi en la science et ses effets sur la société, le contexte politique, social et économique n'a pas permis un développement durable dans ce pays.

Coopérations franco-algériennes

Les accords diplomatiques franco-algériens, notamment les accords d'Évian de 1962, définissent le cadre d'une coopération qui devait être exemplaire au lendemain de la guerre. Dès le début des années soixante-dix, la France joue un rôle clef dans la formation des élites scientifiques et techniques de l'ancienne colonie. Animée par la volonté de promouvoir une communauté de langue francophone, de culture et de valeurs francophiles, la politique française se traduit par l'accueil d'étudiants algériens et par l'envoi en Algérie de nombreux coopérants. Progressivement, ces facteurs d'attraction favorisent la multiplication des effectifs, timides au départ. Par voie de conséquence, ils contribuent au renouvellement des élites scientifiques et techniques dans une société qui revendique cette modernisation. Une partie de cette demande émane de ceux qui parlent le français et de ceux qui en sont culturellement proches. Ces ingénieurs, enseignants, chercheurs, médecins, cadres administratifs constitueront le réservoir dans lequel vont puiser les pouvoirs publics pour entreprendre la reconstruction globale du pays.

Car la décennie soixante-dix est une période faste pour l'Algérie, et ce en grande partie grâce à la nationalisation et à l'exploitation des ressources énergétiques – pétrole et gaz –, qui permettent une rentrée de recettes mais également l'acquisition d'une crédibilité et d'une légitimité auprès de la communauté internationale. Le diplôme étranger constitue alors une valeur ajoutée, qui permet aux étudiants formés dans les universités occidentales d'accéder à des postes de direction au sein des administrations centrales, des entreprises publiques. Durant cette phase de décollage des "industries industrialisantes" et

des entreprises “clés en main”, de nombreux diplômés – ceux de la première génération formée en France, aux États-Unis ou dans les ex-pays socialistes – trouvent ainsi rapidement un emploi.

Mais dans les années quatre-vingt, ce modèle de développement révèle ses limites. Le consensus et le clientélisme qui assuraient jusque-là la stabilité politique du pays sont remis en question. L'Algérie négocie un véritable tournant : libéralisation de l'économie nationale, restructurations, détérioration continue du marché du travail depuis 1986, effondrement des prix des hydrocarbures et des investissements, plans d'ajustements structurels imposés par les accords de Bretton Woods et le Front monétaire international (FMI), réformes monétaires... Les dévaluations successives de la monnaie nationale et la libéralisation des prix réduisent fortement le pouvoir d'achat des salariés – toutes catégories sociales et professions confondues. L'État n'assure plus sa fonction de régulateur économique et politique. Les populations les plus démunies sont les premières victimes de la crise généralisée qui traverse le pays. La compression des effectifs a pour conséquence l'extension du chômage, qui touche aujourd'hui près de 30 % de la population active. Des pans entiers de la société, hommes et femmes, et surtout des jeunes, se mettent à travailler dans l'économie informelle (“*trabendo*”) pour survivre et pallier les carences des pouvoirs publics, de la chute drastique du pouvoir d'achat et du chômage ou cherchent à tout prix à quitter le pays⁴⁾.

Au milieu des années quatre-vingt, cette crise généralisée touche de plein fouet les classes moyennes, constituées en grande partie d'universitaires et de scientifiques. Et au début des années quatre-vingt-dix, les départs se multiplient, précipités par le climat de terreur qui s'installe suite aux émeutes d'octobre 1988, par la détérioration des conditions de travail et par les coupes – imposées par le FMI – des budgets alloués à la recherche universitaire, les faibles salaires, la baisse

4)- En Algérie, les jeunes de vingt-cinq ans représentent 70 % de la population. Les jeunes doivent se débrouiller seuls. Certains n'ont qu'un objectif : *harba, hada !* (“fuir, partir”). Les consulats sont investis : le visa devient le document magique, le sujet de discussion favori des *trabendistes* (ceux qui pratiquent l'économie informelle), qui rêvent plus d'Australie et de Canada que de Paris, tant le visa français est devenu hypothétique.

5)- Voir pour l'ex-Urss les travaux d'Anne De Tinguy, "Le départ des cerveaux de la CEI en Occident : fuite ou mobilité ?", *Innovation*, vol. 7, n° 2, 1994, pp. 177-187. Sur les départs de scientifiques indiens, voir V. V. Krishna et B. Khadria, "Phasing scientific migration in the context of brain drain in India", *Science, Technology & Society*, vol. 2, n° 2, 1997, pp. 347-385. Pour les migrations de scientifiques chinois, voir D. Zweig et C. Chen, *China's brain drain to the United States : views of overseas Chinese students and scholars in the 1990*, Institute of East Asian Studies, University of California, Berkeley, 1995.

6)- Yamina Bettahar, "Les migrations scientifiques vers la France", *Hommes & Migrations*, n° 1221, septembre 1999, pp. 32-40.

7)- Abdelkader Latrèche, "Les migrations étudiantes de par le monde", *Hommes & Migrations*, n° 1233, septembre-octobre 2001, pp. 13-27.

du pouvoir d'achat... Ces départs s'inscrivent dans un contexte international particulier : ouverture des frontières à l'Est de l'Europe, chute du mur de Berlin. C'est une tendance générale : face à l'arbitraire de certains régimes totalitaires, à la dégradation des conditions de vie et de travail, au climat de terreur et de barbarie qui les menace directement, les scientifiques se déplacent vers des lieux où de meilleures conditions de travail leur sont proposées⁽⁵⁾. Peut-on en dire autant pour les scientifiques algériens ?

Violences contre les intellectuels

Le fait est qu'en France, depuis quelques années, de nouvelles figures de l'immigration sont apparues : des individus dotés de capital scolaire et scientifique, de compétences et qualifications spécifiques. Ces arrivées sont significatives à la fois des changements opérés dans le pays et de la violence qui s'y installe brutalement. Certains intellectuels y ont laissé leur vie : Tahar Djaout, Djilali Liabes, Hafid Senhadri, Laadi Flici, Mahfoud Boucebc, M'hamed Boukhobza et bien d'autres anonymes ! Alors, depuis les années quatre-vingt-dix, à la traditionnelle émigration d'étudiants s'est adjointe celle d'une population hautement qualifiée : médecins, enseignants-chercheurs, ingénieurs.

Sans entrer dans le détail des raisons qui ont motivé leurs départs⁽⁶⁾, des transformations et des changements sociaux, politiques et économiques ont provoqué ces exils. C'est la barbarie des années quatre-vingt-dix qui précipite ce processus entamé au milieu des années quatre-vingt. Le meilleur de l'Algérie quitte le pays. Face à cette situation, un groupe d'intellectuels de différentes nationalités se mobilise et se réunit à Paris le 17 juin 1993. Il crée le Comité international de soutien aux intellectuels algériens (Cisia), sous la présidence du sociologue Pierre Bourdieu. En 1996, les universités et instituts d'enseignement supérieur d'Algérie sont paralysés durant plusieurs mois par des revendications pour de meilleures conditions de travail et un renforcement de leur sécurité.

Parallèlement et en vertu de leur tradition d'ouverture, les universités et les grandes écoles à Paris et en province continuent d'accueillir les étudiants étrangers. Ce phénomène est repéré dans des études globales fondées en grande partie sur des sources statistiques. D'abord en provenance des pays d'Europe centrale et orientale, cette présence étudiante s'est modifiée au lendemain des indépendances des colonies sous influence française⁽⁷⁾. Dans les années quatre-vingt, la France a continué d'accueillir des étudiants algériens en troisième cycle et thèse d'État, tradition qui perdure depuis l'indépendance, mais ce mouvement s'est accéléré lorsque l'Algérie, révisant sa politique de formation à l'étranger, s'est adressée en priorité à la France pour la formation de ses étudiants en technologie.

À l'instar de ses voisins européens, la France s'est alors lancée dans un programme de formation d'excellence, dans le cadre des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, dans des universités scientifiques, dans des centres de recherche du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)... L'objectif de ces formations de haut niveau était de permettre aux Algériens de parvenir à une maîtrise autonome de la technologie. Parmi les pays chargés d'accueillir et de former ces futures élites, la France occupe incontestablement le premier rang. Mais au fur et à mesure de la professionnalisation des études universitaires et de l'apparition de nouvelles spécialisations, les débouchés proposés aux diplômés à leur retour au pays ne sont plus adaptés aux formations reçues à l'étranger. Un motif supplémentaire de départs apparaît.

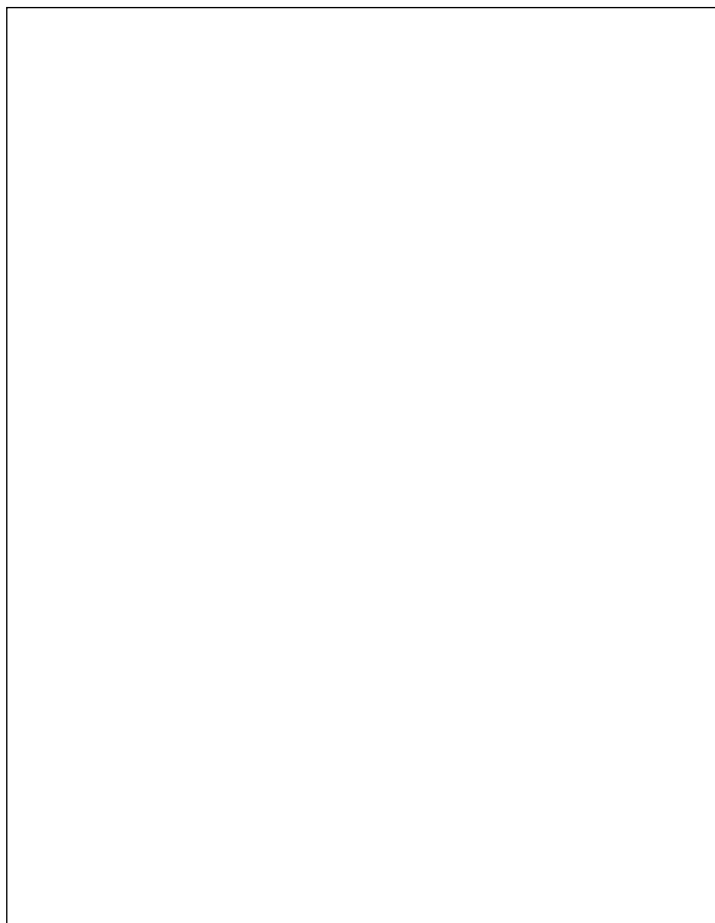
À mesure de la professionnalisation des études universitaires en France, les débouchés proposés aux diplômés à leur retour au pays ne sont plus adaptés. Un nouveau motif de départ.

Une population difficile à identifier

Jusqu'à une date récente, plusieurs profils difficiles à identifier préfiguraient ces départs : les boursiers envoyés en formation en France dans le cadre d'accords interétatiques et qui décident de s'y installer à l'issue de leurs études ; les personnes arrivées en France en activant leurs réseaux de sociabilité familiale implantés en France ; les individus appartenant aux classes moyennes, etc. Au début, ces "nouveaux migrants" n'ont donc pas été perçus comme une catégorie spécifique par les autorités françaises. Ce vide juridique a donné lieu à des pratiques discriminatoires et à des pressions de toutes sortes pour les intégrer dans le moule du modèle dominant d'insertion sociale. Cette situation a rendu leur exil plus douloureux et a accentué leur vulnérabilité et leur mise en retrait.

N'ayant pu accéder à des statistiques fiables, il nous est difficile pour l'heure de mesurer le nombre de scientifiques algériens ayant émigré. En outre, à leur arrivée en France, le nombre important des lieux d'insertion et des professions qu'ils exercent ne permet pas toujours de les identifier pour leur qualité de chercheurs et d'universitaires. Nombre de gens qualifiés, faute de trouver un emploi dans l'enseignement supérieur ou la recherche, quittent les domaines de la science pour se reconvertir dans des activités commerciales : artisanat, création d'entreprises de service informatique, restauration, hôtellerie...

Qu'en est-il de leur accueil en France ? Cette question a fait couler beaucoup d'encre. Plusieurs situations se présentent : Français installés en Algérie, binationaux, Français âgés et aux ressources modestes qui n'ont jamais voulu quitter le pays au moment de l'indépendance, couples mixtes. L'accueil de ces individus différents nécessite de mobiliser des



© Lella Bounina.

moyens matériels importants : aides au logement, à l'insertion professionnelle, etc. Pour les Algériens menacés, la question qui se pose aux autorités françaises est encore plus complexe. Faut-il leur accorder le droit d'asile ? La Convention de Genève de 1951, élaborée dans le contexte géopolitique de l'époque, protège les individus persécutés par leurs gouvernements ou par des groupes qu'ils tolèrent. Or, ce n'est pas le cas ici. Alors, pendant que meurent journalistes, intellectuels, médecins, enseignants, militantes féministes, artistes, chanteurs, des membres du courant islamiste se voient reconnaître la qualité de réfugiés politiques. En 1994, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) délivre ainsi moins de vingt titres à des demandeurs d'origine algérienne. Restait, jusqu'à une date récente, la solution de l'"asile territorial". Les préfetures délivrent des autorisations provisoires de séjour, dont le renouvellement est laissé à la discrétion des fonctionnaires et qui n'autorisent pas toujours le titulaire à travailler. Enfin, délocalisée à Nantes, la procédure d'obtention de visas devient de plus en plus bureaucratique, et les autorisations de séjour en France sont délivrées avec parcimonie.

S'agit-il pour la France de se protéger contre les retombées du conflit algérien ou veut-elle durcir sa politique d'immigration ? Certaines études longitudinales révèlent que la réglementation façonne les trajectoires individuelles : ceux qui viennent travailler "*ont un cursus administratif moins favorable que les personnes rejoignant un membre de leur famille*" ; mais les étudiants, qui en principe devraient retourner dans leur pays à l'issue de leurs études, parviennent une fois passé le premier renouvellement à se stabiliser en France dans des conditions analogues aux autres catégories d'étrangers⁽⁸⁾. C'est précisément le cas des Algériens.

Contrairement à celle qui prévaut aux États-Unis et au Canada, qui affichent clairement une politique de "*brain drain*" fondée sur la captation des meilleurs cerveaux, la tradition française en matière d'immigration n'a pas beaucoup évolué depuis l'entre-deux-guerres. L'immigré continue à être perçu comme celui qui doit occuper les emplois dont ne veulent pas les Français. Or, le risque encouru par la France est que les élites en provenance d'Algérie, et qu'elle a formé en grande partie, s'orientent vers d'autres pays riches.

Chercheurs sans frontières

Grâce aux réseaux complexes tissés depuis de nombreuses années et aux accords de coopération entre l'Algérie et la France (à travers le CMEP⁽⁹⁾, les colloques organisés en Algérie⁽¹⁰⁾, etc.), certains chercheurs et universitaires algériens de France entretiennent des liens continus avec ceux restés de l'autre côté. À cause du climat de violence des années quatre-vingt-dix, la coopération franco-algérienne est "officiellement" ralentie. Les scientifiques français engagés dans des "accords-programmes" avec leurs homologues algériens ne sont plus invités à se rendre en Algérie. Les chercheurs algériens ne peuvent venir en France en raison des difficultés d'obtention du visa. Malgré ces difficultés, les liens personnels tissés de longue date entre les communautés de chercheurs des deux pays sont mobilisés pour faire venir en France certains collègues algériens menacés. Des chercheurs français continuent de s'impliquer dans des échanges scientifiques avec leurs confrères algériens. Le CMEP permet de maintenir les liens entre chercheurs des deux pays et d'assurer la survie de quelques équipes⁽¹¹⁾ basées en Algérie. Parfois, certaines manifestations scientifiques franco-algériennes ou internationales sont organisées dans le Sud algérien, au Maroc ou en Tunisie où les conditions de sécurité sont mieux garanties.

S'il est certain que nombre de scientifiques ont dû quitter l'Algérie pendant la décennie noire de quatre-vingt-dix, ils n'en cessent généralement pas pour autant d'exercer leur intelligence et d'apporter leur contribution au pays d'origine. Le cas de N illustre bien l'intérêt que cette diaspora scientifique accorde au pays d'origine. Chercheur reconnu,

8)- Xavier Thierry, "La fréquence de renouvellement des premiers titres de séjour", *Population*, n° 3, mai-juin 2001, Ined, Paris, p. 466.

9)- Le Comité mixte d'évaluation et de prospective de la coopération interuniversitaire franco-algérienne (CMEP) a été mis en place en 1986 à la suite de la Convention de coopération culturelle, scientifique et technique signée entre les gouvernements français et algérien.

10)- De ce point de vue, le Centre de recherche en économie appliquée du développement (Cread), domicilié à Alger, n'a jamais relâché son dynamisme et ses contacts avec des chercheurs installés en France. Ces derniers sont régulièrement sollicités pour prendre part aux travaux de colloques organisés en Algérie (ou en France) au plus fort de la crise algérienne.

11)- *Coopération universitaire franco-algérienne, bilan 1988-1997*, CMEP-Relations internationales, Le Mans, 1999.

il continue à se rendre régulièrement dans une université de l'Ouest de l'Algérie pour assurer des cours de troisième cycle, encadrer des sujets de thèse, participer à des soutenances. Par ailleurs, il accueille dans son laboratoire des doctorants ou des chercheurs confirmés pour des séjours de courte ou moyenne durées, "histoire qu'ils soufflent un peu et reprennent une vie normale".

Aujourd'hui, la présence de ces ressortissants algériens hautement qualifiés sur le territoire français est perçue comme un atout pour les deux pays. Ces personnes occupent des professions relevant du milieu universitaire ou du champ des professions libérales. Leurs qualifications leur confèrent des positions de médiateurs. L'appartenance à la communauté scientifique internationale permet de mobiliser des réseaux relationnels et professionnels qui facilitent une insertion socioprofessionnelle plus rapide, voire une progression de carrière. Pour ceux qui ont effectué leurs études en France, le réseau constitué antérieurement a été une ressource déterminante lors de leur exil.

De plus, il y a une prise de conscience des intéressés eux-mêmes et des politiques des deux rives de la Méditerranée de la nécessité de capitaliser les connaissances et les savoir-faire de ces "nouveaux migrants". Certains s'y sont employés depuis plusieurs années. C'est le cas de H, directeur de recherche dans un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) à Paris, qui fait le "passeur" entre une ville de l'Est de l'Algérie et son laboratoire de recherche, continuant à se rendre régulièrement sur place pour répondre aux demandes de ses collègues algériens. C'est le cas aussi de M, professeur des universités, qui a dû partir dans des conditions difficiles, qui a réussi à se réinsérer rapidement dans une prestigieuse université de province et qui continue à donner de son temps pour lire des thèses que lui font parvenir ses anciens étudiants et à se rendre à Alger pour les faire soutenir.

Riches de leur double culture, dotés de compétences et d'une bonne connaissance du terrain, les "nouveaux migrants" algériens sont en passe de devenir des passeurs avertis des deux rives de la Méditerranée. Ils sont appelés à jouer un rôle clef et à servir avec intelligence les relations franco-algériennes. Le rapprochement proclamé avec force par les deux pays lors de la visite récente du président Chirac permettra-t-il de concrétiser différents projets dans l'espace euro-méditerranéen ?⁽¹²⁾ ◀

12)- Voir la Déclaration d'intention relative à la création d'un Haut-Conseil universitaire et de recherche franco-algérien, signée le 2 mars 2003 entre la France et l'Algérie.



Yamina Bettahar, "Les migrations scientifiques algériennes vers la France"
▶ Dossier *Immigration, la dette à l'envers*, n° 1221, septembre-octobre 1999

Marie Virolle, "L'accueil en France des exilés et réfugiés d'Algérie"
▶ Dossier *Passions franco-maghrébines*, n° 1183, janvier 1995